



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés à but non lucratif

Question écrite n° 113942

## Texte de la question

M. Daniel Paul souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnels médicaux salariés des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif. D'une part, il aimerait savoir dans quelle mesure, plus de cinq ans après l'arrêt de la Cour de justice des communautés européennes reconnaissant le temps de garde effectué par les médecins comme un temps de travail effectif, les conséquences juridiques et financières de cet arrêt pour les personnels médicaux salariés de droit privé ont été tirées. En outre, il s'interroge sur les conséquences de la mise en place éventuelle d'un secteur optionnel, entre le secteur conventionné et le secteur non conventionné, sur l'attractivité de ces établissements. Ainsi, il lui demande quels éléments il peut porter à sa connaissance au sujet de ces deux questions concernant les établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113942

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13182